Chanoine Brugière

Chancelade

Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

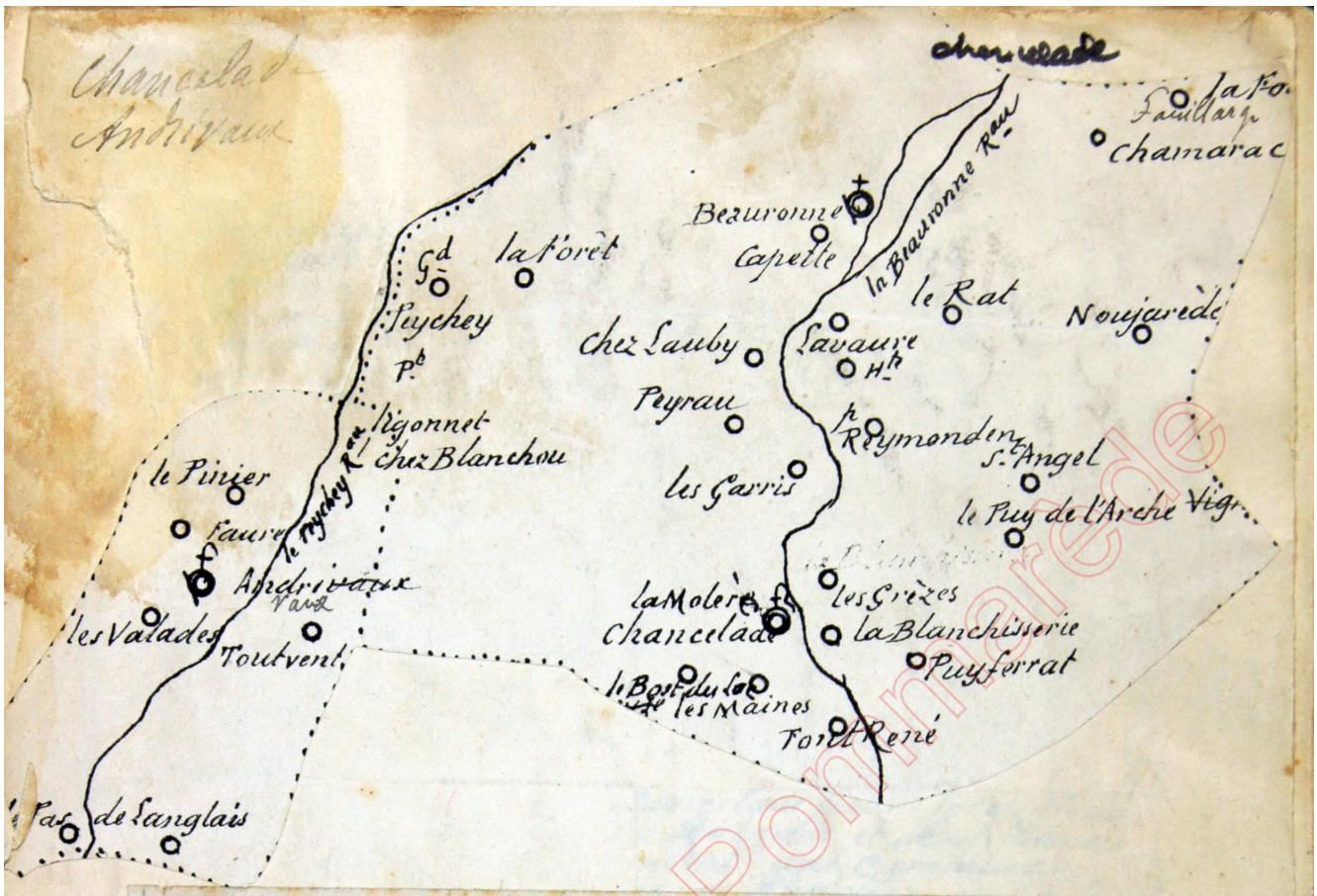

Chancelade

	le Bourg ⛪		9	Dauzes		la passe de l'Evêque	5N
✱	Andrivaux	4.0	20	Empespot	2 6	Peychey	4NO. 8
⛪	Beauronne	3N	17	Empeyraud	1N	Empeyraud	2N. 10
	Pont de la Beauronne	1.S.8		Faurie (v. la Vaure)		le Pinier	3/4 0
	la Blanchisserie	1/2 S.	1	Font-René	1/2 S	Paricot	
	Bellevue	1S	1	la Forêt	3NO	la Prairie	3S
	le Bûcher	1/2 E.		les Garis	1N	Puy de l'Arche	3E.N. 10
	Chez Blanchou	2/4 NO.	1	les Grèzes	1/2 E 15	Puyferrat	1/2 S. 10
	les Brandines			les Jumasse	3S0 15	Puyrousseau	1/2 0 4
	Capelle			Ligonat	4NO 9.	le Rat	3NE
	Chercusac	5 3S0	3	Chez Laubit	2/4 N	les Raynats	1/2 S 8
	les Combeaux	1S0	5	la Vaure Hk	3.0 5.	Reymonden f.g.	2NE
	Aux Carrières			la Vaure Basse	2NE	St Angel	2E.N
	Clareins la Prairie	1/2 3S		Mon Brulée	2N 1	5 Sallegourde	2S. 12
	la Clavalerie		2	les Maines	1/4 OS 14	Terrassonnie.	2OS. 29
	la Croix Herbouse		2S0	les Malaux	2NE 10	Tout Vents	3/4 0 1
	la Croix Basse		2S	la Molère	1/2 0	la Tuilière	3S0.
	Curille		2	Pas de l'Anglais	N.OS. 14	la Valade	240

Statistique du 3 vendémiaire an XIII. Population pour Andrivaux ; et du 1er vendémi. pour Chancelade

Chancelade :

Chef-lieu Pop.	183
Beauronne	115
Charcusac	56
Terrassonnie	80
Peycheix	42
Lavaure	47
Puy de l'Arche	41
les Grezes	50
Parricaud	40
le Rat	13
Puyferat	10
Pont de la Beaur.	21
10 maisons isolées	62
Total	782

Chancelade an XIII

Andrivaux :

le chef-lieu	94 h.
Lavaure	29
Aux Valadas	4
Aux Piniers	6
le Pas des Anglès	35
les Jumasse	8
Fouilloceyrau	20
la Clavellerie	4
Une maison	5
A Tous Vents	"
Total	208.

Share Forêts Pommarède

Chancelade. Dianglas père.
Marquet . . 1803
Danglard fils Alexandre 1810
Gilles Lagrange Léonard notaire 1816
Réveilhas . . . 1847.
Eymery . . . 1849.
Gilles Lagrange Guill. n. 1850
Réveilhas . . . 1853
Bégout Jean. . 1871
Lagrange Fernand not. 1872
Bégout Jean . . 1875.
Bénitronne de Chancelade
Marquet-Jean . . 1808.

Merlande paroisse annexée à la Cne de Chancelade.
1643. 1714. Bapt. Mariag. et Mortuair. de la paroisse de St Jean de Merlande.
B. Catherine Jarrode fille légit. de François Jarrode ecuyer et de Marie de Rowsi, damoiselle.
Annet de Vaux; — Jean-Raymond de Martin; — Marguerite Ducluzel
— 1654. Damoiselle Françoise André vve de Guy Béron écuyer Sieur de Ste Roche, agée de 63 ans enterrée dans l'église de St Jean de Merlande
— Jean Simon, agé de 15 ans du lieu de la Lande et qui a été enterré au Cimetière des pauvres de Merlande.

Eglise St Jean-Baptiste de Chancelade.

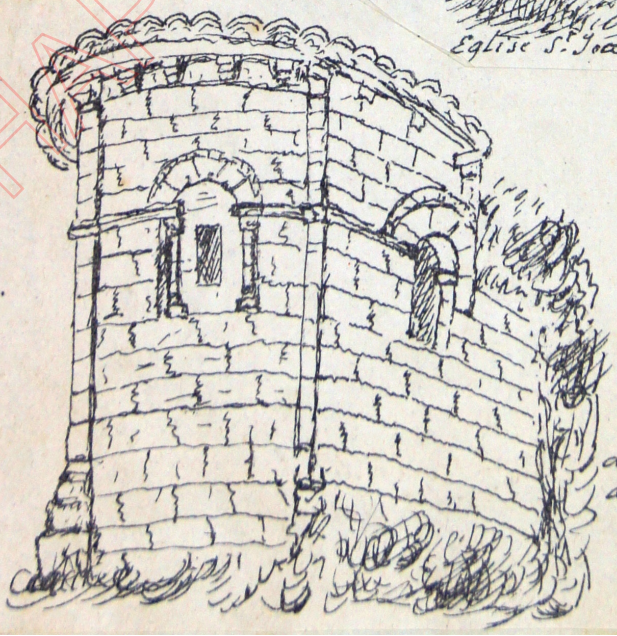

Abside de l'Eglise St Jean de Chancelade.

SHAP - Fonds Pomarède

Chancelade. Superficie 1688 hect.
Population 1417 (1881)
Revenus de la Commune. 3862.f 32c (1884)
Revenus de la fabrique 401 (chaises), le tout 1199.f
Hauteur: Maxima 205m, Minima 90m. L'air est généralement sain. Le terrain est en grande partie de mauvaise qualité. On le désigne ainsi: Crétacé inférieur, Carrières. Crétacé supérieur. Carrières. Molasse. Tuilerie. Alluvions. Tuilerie.
La Commune de Chancelade est arrosée par le ruisseau de la Beauronne et par la rivière de l'Isle qui la sépare de la paroisse de Marsac.
L'état des succursales du 21 avril 1825 mentionne que celle de Chancelade comprend les villages de Lespinasse et de Jallegourde qui sont distraits de la succursale de Marsac. Le Maire de Marsac adressa le 15 février 1827 une réclamation à l'administration pour revendiquer ces deux villages. La pétition fut agréée, et depuis cette époque les villages de Lespinasse et de Jallegourde sont de Marsac pour le Civil et de Chancelade pour le religieux.
Avant la Révolution Merlande et Andrivaux étaient réunis et formaient une Commune. En 1809 une ordonnance de Napoléon en fit deux sections ainsi réparties: Au Camp impérial de Schoenbrunn le 18 juin 1809 (enregistré le 11 juillet) Napoléon empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin... Nous avons décrété... art. 1er La Commune de Merlande et Andrivaux dépt de la Dordogne est supprimée. La section de Merlande est réunie à la Commune de la Chapelle Conaguet et celle d'Andrivaux à la Cne de Chancelade.»

L'Abbaye de Chancelade. M. l'Abbé Riboulet a donné sur cette abbaye une excellente notice imprimée dans le Bull. arch. du Périgord tom. IX et X. Nous lui avons emprunté plusieurs renseignements qu'on retrouvera avec plaisir dans notre travail.
Dans les premières années du XIIe siècle plusieurs saints ecclésiastiques et quelques pieux laïques s'étaient retirés dans un désert à une lieue de Périgueux sur les bords du ruisseau de la Beauronne. Là était une fontaine à grilles de fer d'où vient le nom de Chancelade (fons cancellatus). On y bâtit une petite chapelle de terre et de bois à l'honneur de Dieu et de la Ste Vierge. On y mena d'abord la vie d'hermite sous la conduite et la direction de Foucault abbé de Celle-frouin (Angoumois) qui n'a pas été abbé de Chancelade. Ce fut dans cette petite chapelle que Guillaume d'Auberoche bénit pour premier abbé de Chancelade Gérard de Montlava à la prière des saints solitaires. Ils étaient dix: (Bibl. nat. t. 33) Gérard de Montau, Gérard Bernardi, Elie Audouin, Gérard Delchaisse, Pierre Duchusel, Toricherius Archaus, Gérard Ranulphe, Elie Sandriès, Gérard Gerébre et Guillaume de Poteisse.

(Extrait du Cartulaire) « In nomine summæ et individuæ sanctæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritûs sancti, et in honore B. et Gloriosæ semper Virginis Mariæ genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi, et in honore S. Mariæ Magdalenæ, atque omnium Sanctorum bonæ memoriæ Geraldus de Monte-Sauduno, venerabilis et primus abbas de Cancellatâ, et frater Gerardus Bernardi, sacerdos primus ejusdem loci prior, et frater Helias sacerdos, et frater Geraldus del Chauze, et frater Petrus de Cluselo sacerdos, et frater Elias Saoudrier laïcus, et frater Gerardus Guiberti laïcus, et frater Guillelmus de Mallesec dignus memoriâ laïcus, monasterium de Cancellatâ divinâ virtute et auxilio roborati ædificare cœperunt, atque in festivitate sanctorum apostolorum Petri et Pauli, magno gaudio spirituali repleti, primos lapides in fundamento hujus ædificii, in Deo omnium bonorum dispensatore firmiter sperantes posuerunt, anno ab Incarnatione Domini M.C.XX.IX, Indictione VII. » – Ex chart. Cancell.

On commença le jour de la fête des apôtres St Pierre et St Paul à bâtir l'église, le cloître et les lieux réguliers et ce jour là même ces saints religieux embrassèrent l'ordre de St Augustin. Guillaume de Agnelars consacra l'église du monastère en l'honneur de la Vierge Marie (Assomption). En 1133 ce même évêque consacra dans cette église un autel en l'honneur de S. Pierre. Quelque temps après il y consacra encore l'autel de St Rémi à l'honneur de St Etienne et de tous les martyrs.

Raymond évêque de Périgueux fit la dédicace de l'église qu'on appelle St Jean hors les murs de l'abbaye le 4e des ides d'octobre 1147 en l'honneur de la Ste Trinité, de St Jean-Baptiste et de St Front. Il consacra l'autel de la chapelle de Ste Anne entre l'église et la chapelle des malades. Le 5. des nones de mai Pierre de Mimet consacra l'autel de l'église des malades qu'on croit être l'ancienne église de St Augustin, et le 4 des calendes de juin 1178 il consacra un autel dans la chapelle qu'on croit être celle de St Charles. (mss. Lespine t. 33). Le P. Dupuy rapporte ces deux dernières consécrations différemment t.II. p. 62. 63. Il dit du premier (Pierre de Mimet consacra un autel) in honorem sanctæ Trinitatis, et in honorem sanctæ Crucis, et in honorem beatæ et gloriosæ Virginis Mariæ, et sanctorum Apostolorum Philippi et Jacobi, et sanctorum Martyrum Sebastiani et Blasii et sanctorum Confessorum Augustini et Nicolai, et sanctarum Virginum Agnetis et Cecilia anno Domini 1171, sexto nonas Maij. Il rapporte ainsi la consécration de l'autre autel. (notre évêque en 1178) consacra à Chancelade un autel in nomine Dei, et honorem S. Crucis, et S. Marci et S. Martini, et S. Catharinæ virginis, et S. Thomæ Cantuarensis.

La vertu des religieux de Chancelade se fit bientôt connaître dans le monde. Les évêques de Périgueux eurent pour eux une amitié sincère; ils leur donnèrent des bénéfices; les Comtes de Périgord, les vicomtes du Limousin et plusieurs particuliers de distinction leur firent des donations, les papes Alexandre III (1159.†1181) et Alexandre IV (1254.†1261) confirmèrent leur institut.
Simon de Beaulieu archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine (1284.1294) faisant la visite de la province se rendit à Chancelade où il eut une entrevue avec l'évêque de Périgueux. „Vidit dominus in quâdam abbatiâ quæ dicitur Chensalade dominum episcopum petragoricensem et sunt in dictâ abbatiâ canonici regulares.„ Baluze cité par Lespine t. XVII p. 58.
Le pape Clément V avant sa promotion au souverain Pontificat visitant la province de Bordeaux alla à l'abbaye de Chancelade, vers le 16 octobre de l'année 1304. Il y annonça la parole de Dieu, y donna la confirmation et la tonsure, puis ayant corrigé, réformé et fait autres actes de visite y coucha avec son train aux dépens dudit abbé.
Le cardinal Hélie de Talleyrand qui avait déjà fait tant de bien à l'église du Périgord ne pouvait oublier Chancelade. Par son testament du 25 octobre 1360 il ordonne que le nombre des chanoines qui était alors de 22 soit augmenté de 60 en plus, et afin de subvenir aux frais de cette augmentation, il institue l'abbé et les religieux de Chancelade ses héritiers universels.
Malheureusement les dispositions du Cardinal ne furent exécutées qu'en partie, et l'abbaye de Chancelade perdit peu à peu son importance. les donateurs devinrent plus rares et elle fut même dépouillée par les fils de ceux qui l'avaient enrichie. Cet état s'aggrava encore sous les anglais qui maîtres des lieux environnants s'emparèrent de l'abbaye, en chassèrent les religieux et les remplacèrent par une garnison.
Duguesclin revenant d'Espagne passa à Périgueux. Apprenant que l'abbaye transformée par les Anglais en place de guerre était devenue pour la ville un sujet de périls quotidiens, il alla en faire le siège. Ayant tué de sa propre main le capitaine des anglais, il reprit sur eux l'abbaye et y réintégra les religieux: c'était vers 1370. Malheureusement le vainqueur avait à peine quitté le pays que les anglais s'emparèrent de nouveau de l'abbaye et l'occupèrent jusqu'au milieu du XV.e siècle époque où ils disparurent à jamais du Périgord et de la France.
Rentrés dans leur couvent les religieux de Chancelade pour se prémunir contre de nouveaux dangers se mirent sous la protection d'Arnaud de Bourdeille lieutenant du Roi et

sénéchal du Périgord (24 avril 1446).
La ferveur de la Communauté diminua insensiblement ainsi que les ressources, en sorte qu'au mois de juillet il n'y avait plus dans le monastère que sept religieux y compris l'abbé. Cette même année, au mois de septembre les soldats de Langoiran chef des troupes protestantes envahirent l'abbaye qui fut en grande partie démolie et brulée au même temps qu'étaient pillés et brulés dans la ville de Périgueux les titres que l'abbé y avait par mesure de précaution, fait transporter.

L'Abbaye semblait perdue sans ressources lorsque la Providence suscita Alain de Solminihac pour la relever de ses ruines et lui rendre son ancienne splendeur. Il prit possession de l'Abbaye en 1615 Arnaud de Solminihac, son oncle, ayant résigné en sa faveur. Il fit profession le 13 juillet 1616 et reçut de Mgr de la Béraudière, la bénédiction abbatiale, le 6 janvier 1623. Lorsque Alain de Solminihac devait pris possession il n'y avait alors à Chancelade que quatre religieux y compris Arnaud de Solminihac l'ancien abbé. Le nouvel abbé entreprit aussitôt la reconstruction de son église et des lieux réguliers, recruta de nouveaux religieux et commença sa réforme qui s'étendit bientôt dans tout le royaume. Il donna en 1630 ses constitutions pour la manière dont doivent se comporter ses religieux et fut nommé le 7 juin 1636 par le roi Louis XIII à l'Evêché de Cahors. Il réforma son évêché comme il avait réformé son abbaye, fonda un séminaire deux hopitaux et une Communauté de 12 chanoines Chanceladais. Elevé en dignité Alain de Solminihac n'en continua pas moins son affection, et sa protection à son ancienne abbaye dont il vint consacrer l'église en 1638. Ce prélat obtint aussi pendant les guerres de la Fronde un écrit signé du prince de Conti, Armand de Bourbon qui défendait sous les peines les plus graves aux gens de son parti d'inquiéter en quoique ce soit les religieux de Chancelade (1658). Cet ordre mit fin aux ravages que les troupes des frondeurs exerçaient dans l'abbaye.

Les Constitutions données par Alain de Solminihac en 1630 ont été jusqu'au mois de septembre 1770 l'unique règle de Chancelade. A cette époque on dressa dans le Chapitre général de nouvelles constitutions plus en rapport avec les besoins des religieux et elles ont été en vigueur jusqu'à la grande révolution.

L'abbaye de Chancelade ressortissait du parlement de Bordeaux et relevait immédiatement du Saint Siège. Elle avait parmi ses privilèges la haute, basse et moyenne justice dans une grande partie de la paroisse de Chancelade et dans une partie de la paroisse de Marsac.

L'abbé de Chancelade était nommé à vie

par le Roi et recevait ses bulles du Pape. Il portait comme les évêques la mitre et la crosse et bénissait solennellement dans les églises qui relevaient de lui. — Aux trois vœux monastiques les chanoines ajoutaient celui de ne solliciter directement ni indirectement aucun bénéfice et de quitter celui qu'ils pourraient avoir sur un simple rappel de l'Abbé.

Costume. Les Chanceladais portaient l'habit blanc comme à Ste Geneviève (robe de laine), mais au lieu du rochet ils avaient un scapulaire de toile blanche d'un demi-pied de large sur trois pieds de long. Pour l'office divin qu'on y faisait le jour et la nuit on ajoutait le surplis et une aumusse noire avec un bonnet carré noir depuis Pâques jusqu'à la Toussaint et de la Toussaint à Pâques on portait un camail noir et une longue chape noire (Sejine 33e vol.; voy. aussi le Bulletin arch. t. X, p. 211).

La loi du 13 février 1790 ayant supprimé les monastères et confisqué leurs biens au profit de la Nation, les religieux de Chancelade furent arrachés à leur chère solitude. Les uns comme l'Abbé de Perchenat se réfugièrent dans leur famille, quelques autres se jetèrent dans le siècle, mais le plus grand nombre émigra ou fut déporté. Trois moururent sur les pontons de Rochefort, deux en Espagne et ceux qui survécurent à la persécution entrèrent ensuite dans les rang du clergé séculier heureux de recevoir ces glorieux confesseurs de la foi.

Epoque révolutionnaire. La maison et le jardin de l'Abbaye de Chancelade furent vendus le 7 novembre 1792. Pierre Lajugie en devint adjudicataire pour la somme de 46.600# (avec les frais 50.954# 12s (1) un tiers payé en argent monaye, le reste en assignats). M. l'Abbé Constans longtemps curé de Chancelade découvrit dans un étable à bœufs de la paroisse un très ancien tableau de l'Immaculée Conception qui ornait l'autel de l'église abbatiale. Cet autel, dit cet ecclésiastique, fut démoli et brûlé par le citoyen Lajugie qui mourut en 1849 dans la plus affreuse misère, ce qui fut regardé généralement comme une juste punition de Dieu. —

(1) arch. départ. série Q 547. N° 23. f. 151.

Les Caves de l'Abbaye furent achetées par Jean Bourneaud 1650# (série Q N° 385. N° 23

Beaudé devint adjudicataire d'un petit bateau sur les eaux de Chancelade pour 38# (Q N° 386. N° 23

Liste des abbés de Chancelade (d'après Leydet).

1. Gérard de Montlaudun 1129. 1143.
2. Hélie-Audouin de la Garde 1143. 1168.
3. Gérard II de Montlaudun 1168. 1189.
4. Pierre Ier Raymond. 1189. 1205.
5. Etienne I. . . . . 1205. 1217.
6. Pierre II du Cluzel. 1217. 1222.
7. Etienne II d'Auriac. 1222. 1232.
8. Pierre III d'Haulefort. 1232. 1236.
9. Arnaud I. . . . . 1236. 1249.
10. Raimond de Mauvel. 1240. 1251.
11. Arnaud II . . . . 1251. 1263.
12. Etienne III. . . . . 1263. 1280.
13. Gérald III . . . . . 1280. 1292.
14. Pierre IV Raymond. 1292. 1304.
15. Bernard Alard. 1304. 1326.
16. Arnaud III Raymond. 1326. 1359.
17. Aimeric . . . . . 1359. 1367.
18. Hélie Arnaud. . 1367. 1387.
19. Guillaume I Vigier. 1387. 1416.
20. Jean I Jaubert. . 1416. 1459.
21. Guillaume II Adhémar. 1459. 1478.
22. Geoffroi de Pompadour. 1478. 1514.
23. Poncet de Montardit. . 1514. 1534.
24. Antoine de Montardit. 1534. 1569.
25. François de Briamson. 1569. 1581.
26. Arnaud IV de Solminihac. 1581. 1614.
27. Alain de Solminihac. 1614. 1652.
28. Jean II Garat. . . 1652. 1674.
29. Marc Clary. . 1674. 1689.
30. Jean III Valbrune de Belair. 1689. 1730.
31. Jean-Antoine Gros de Belair. 1730. 1763
32. Jean-Louis de Penchenat (coadj. 1757). 1763.

— Les dignitaires de l'Abbaye étaient: l'Abbé, le prieur, le sous-prieur, l'infirmier, le sacristain, l'aumônier, le chapelain. Il y avait en 1556 vingt-deux chanoines réguliers. — A la fin du XVIII.e siècle l'abbaye n'avait plus sous sa dépendance que le prieuré canonial de Notre-Dame de Cahors, l'abbaye de Notre-Dame de Sablonceaux, l'abbaye de St. Pierre de Verteuil le prieuré de St. Cyprien et la domerie d'Aubrac. (Sablonceaux diocèse de Saintes Verteuil ou Vertheuil Cton de Pauillac en Médoc, Aubrac uni à Chancelade en 1690.

× Bénéfices de Chancelade. (Refait avec détails plus loin)

1. St. Saturnin de Beauronne.
2. St. Jean de Merlande
3. St. Saturnin du Blis
4. Ste. Marie de Cubjac
5. St. Vincent d'Excideuil.
6. St. Mamet
7. St. Martin de l'Isle
8. St. Martial d'Artenset
9. St. Antoine du Toulon
10. St. Jean de Marignac
11. St. Jean de Cabiefy,
12. Ste. Catherine de Born
13. Cantemerle
14. Gal-Rostit
15. St. Innocence (dioc. de Sarlat)
16. St. Martial de Rouquette (Id)
17. St. Sulpice d'Eymet (Id)
18. St. Jean et St. Jacques et Ste. Nathalène
19. Ste. Félix (Diocèse d'Agen)
20. N.-D. de la Fayotte (dioc. Bordx)
21. St. Barthélemy (Rodez)
22. Pauliac Id.
23. St. Vincent. Id.
24. Ste. Marie-Dulsonis (Id.)

Pour la provision de ces divers bénéfices l'abbé présentait, l'évêque conférait les pouvoirs.

État des religieux. Procès verbal du 23 juin 1790... Ont déclaré être au nombre de 20 y compris le St. Jean-Baptiste Pradignac sous-diacre, 32 ans, en démence.

Jean-Louis de Penchenat Abbé	75 ans.	Pierre Rougier. . .	25 ans.
Pierre Estang prieur . . .	40 ans	Louis Martial Brugère.	29 ans
Pierre Marchais. Sous-prieur.	32.	Bertrand Rupin diacre. .	24
Pierre Moutardier ex-professeur.	31.	Junien Maithot diacre . .	24
Pierre Durieux sindic	29.	Guillaume Labreusse diacre.	23
Jean-Joseph Réversat . . .	32	Joseph Dufraisse Deviane S.diacre.	23
Pierre Peyrot Maître des Novices.	28	Michel Lavaux convers Chirurgien	51.
Jacques Genulphe Cazes . . .	26	Simon Reignac convers Tailleur d'habits.	56
Pierre Petit	25	Antoine Teulat Convers Taill.r d'habits	25.
Jean Joseph Brothier . .	25.	— Jean Bapt. Pradignac s.d. . .	32

SHAT Fonds Dom Estiennot

Bénéfices de l'Abbaye de Chancelade (XVIIIe siècle).
1. St Saturnin de Beauronne. Eglise unie à Chancelade et donnée vers 1128 par Guillaume d'Auberoche. Le titulaire de ce bénéfice-cure régulière ne jouissait de rien mais était nourri et entretenu dans l'abbaye comme les autres religieux.
2. St Jean de Merlande. Geoffroy de Cauré vers 1140 unit à l'abbaye de Chancelade le lieu de Merlande. St Jean de Merlande était un prieuré bénéfice cure régulier à haute, basse et moyenne justice ayant des dîmes quelques rentes et propriétés dans la paroisse de la Chapelle-Gonaguet. Revenus environ 1.000^#.
3. S. Saturnin de Blis. Raymond de Mareuil (1144.1160) donna cette église à Chancelade. Le recteur de Blis était à la présentation de l'Abbé de Moissac.
4 Ste Catherine de Born. Guillaume d'Auberoche vers 1128 donna à Gérald de Montlaudun le lieu de Bord après y avoir béni le cimetière près duquel cet abbé fit bâtir l'église au nom de Ste Catherine. Bord était un prieuré simple uni à S. Saturnin de Blis et avait 200^# de revenu.
5. Ste Marie de Cubjac. Cette église fut donnée au monastère de Chancelade par l'Abbé de Moissac en 1185. Guillaume Audebert évêque de Périgueux renouvela cette union de Cubjac à Chancelade, le 21 octobre 1342. Revenu 500^#
6. S. Vincent d'Excideuil. Ce bénéfice était à la présentation de l'Abbé de Chancelade. Il y avait un prieur à Notre-Dame du Chalard, village de la paroisse S. Vincent (Ce prieuré était je pense distinct de S. Vincent H.B.). Revenu de S. Vincent 500^#.
7. Ste Mamet. Prieuré bénéfice. Revenu 100^#
8. Ste Martin de Lisle. Possédé par un séculier. Revenu 600^#
9. St Martial d'Artenset. Raimond de Mareuil donna à Chancelade l'église de St Martial d'Artenset qui dépendit ensuite de Vauclaire? Revenu 500^#
10. St Antoine du Toulon. Prieuré simple dans la paroisse de S. Martin de Périgueux. Revenu 30^#
11. St Jean de Margnac ou Marnac. Commune de Cantillac. Raymond de Mareuil (1144.1160) bénit l'église de Notre-Dame de Marnac. 5^#^ de revenu.
12. St Jean de Cabresy. donné à l'abbaye vers 1178. L'Abbé Gérard de Montlaudun y fit bâtir une église. Chabresy est dans la paroisse de St Georges de Montclar. Revenu 5^#
13. Cantemerle. dans la Commune de St Michel l'Ecluse. Ce lieu fut donné à Chancelade avec Cabresy par Pierre de Mimet. Gérard II y fit aussi bâtir une église. Ce prieuré a été usurpé par des séculiers. Revenu ?
14. Gal-Rostit. Paroisse de St Vincent Jabroutier. Ce prieuré dépendit aussi de Vauclaire sous prétexte d'union. Revenu 400^#
15. Ste Innocence. C^on d'Eymet. Donnée à Chancelade vers 1130 par Guillaume de Nanclars. Prieuré-bénéfice cure régulier. Revenu 1200^#
16. St Sulpice. Canton d'Eymet donné avec Ste Innocence par Guillaume de Nanclars. Revenu 400^#

17. St Martial de Rouquette. 400t de revenu.
18. St Jean ... et St Jacques du Sac chapellenie. Le prieuré du sac se trouvait dans la paroisse de S. Philippe, près St Avit du Moiron en face du Fleix. Jean d'Asside vers 1168 donna ce lieu aux Chanceladais pour y bâtir une église (P. Dupuy. t. 2 p. 58). Revenu?
19. Ste Nathalie ou Ste Nathalène. Prieuré simple. Revenu?
20. S. Félix. diocèse d'Agen.
21. Notre-Dame de la Fayolle. Paroisse de S.t Philippe (Gironde), avec les annexes de St Martin de Prignac et de S. Pierre de Salles. Revenu 1.800 livres. — France est de la paroisse de Puynormand Cton de Sussac; St Pierre de Salles Canton de Castillon (Gironde).
22. St Barthélemy de Pauliac et St Vincent de Belpuech possédé par un séculier. Revenu 500t. Ces deux dépendances de Chancelade sont situées dans le diocèse de Rodez.
23. Ste Marie Dulsonis. Alsone Cton de St Antonin (au diocèse de Rodez), possédé par un séculier dans la paroisse de Pernhac et Belpuech. 500t.
24. Fata ou Faia ou Fayeta. Pierre de Mimet donna ce lieu à l'abbé Gérard II qui y fit bâtir une église (vers 1178). J'ignore l'endroit désigné: Faye de Ribérac?, Lafaye de Léguillac?
25. Lateira. Jean d'Asside vers 1168 donna ce lieu aux Chanceladais pour y bâtir une église. Je ne sais où est ce lieu. Quelques uns le placent dans l'ancienne paroisse de Beaurome de Chancelade. Serait-ce Lalatière, commune de Ste Aulaye. Dans ce lieu désert se tient chaque année, le 30 avril, une foire qui attirait autrefois un nombre très considérable d'étrangers. Là était une chapelle où l'on se rendait en dévotion. On trouve aussi Latieyre, Commune d'Altir, et Latieyre Cne de Naillac.
26. La Lande. Commune de la Chapelle-Gonaguet. Ce lieu fut donné à Chancelade par l'Evêque Geoffroy de Cauze vers 1143 à Hélie Audoin qui y fit bâtir une église. L'Evêque y dit la première messe et y bénit un cimetière (P. Dupuy).
27. Giranno. Grun Canton de Vergt. Ce lieu est appelé Girunh dans le pouillé du XIIIe siècle; il fut donné vers 1178 par Pierre de Mimet à l'Abbé de Chancelade qui y fit bâtir une église.
(Nota dans la liste précédente à la suite des bénéfices possédés par les Chanceladais au XVIIIe s. j'ai ajouté les anciens bénéfices de cette abbaye. H.B).
Listrac, de Dureze Cton de Pellegrue, à la présentation de l'Abbé de Chancelade. (Listrac et Dt diocèse de Bazas).
Fontenelles, diocèse de Lucon. L'Abbé de Chancelade y avait droit de visite et y envoyait des religieux (6). L'Abbé de Fontenelles devait se rendre au Chapitre général qui se tenait chaque année à Chancelade. —
(La plupart des notes concernant les bénéfices de Chancelade ont été extraites de la Collection mss. de Lespine tome 33, et du P. Dupuy récollet.)

Arch. dép. Q. 412. Procès verbal du 18 juin 1790. Dans les paroisses ci-dessous mentionnées et sur différents territoires d'icelles il est dû de rente foncière scavoir froment: mille trois cent trente trois boisseaux cinq picotins, sept poignérées; avoine quatre cent cinquante deux boisseaux, six picotins, un quart picotin; metive quatre-vingt quinze boisseaux; fèves un boisseau; gelines cent quatre vingt deux chapons deux; argent cent septante-neuf livres dix sols, lesquelles dittes rentes suivant l'appréciation qui en a été faite audit état s'élèvent à la somme de six mille cinq cent soixante quatorze livres deux sols six deniers de toutes lesquelles rentes les dits religieux déclarent avoir les titres reconnaissances ou terriers. — Paroisses qui doivent les rentes :

Agonnac
Annesse
St Apre
Beaulieu
Biras
Bor et Blis
Bourdeille
Brassac
Bussac
la Chapelle Gonnaguc
le Change
Creyssac
Cubjac
Eliac
Lisle
Montagnac Sacremse
Mensignac
Merlande
St Mer de Dronne
Montagnac
Négronde
Montren
Montanceix
Périgueux
Preyssac
Razac
Roquette
Sencenat
Sorges
Tocane
St Victor
St Vincent
Andrivaux
Marsac
Chalagnac
Connac
St Pardoux
St Privat
Beauronne
Alégeaune
Lafayotte

Les revenus consistant en dimes et assis sur les paroisses de Lisle, St Martial d'Artencé, Rouquette, St Vincent, Cubjac, Bor et Blis s'élèvent à la somme de dix mille cent quarante trois livres ainsi qu'il résulte par six contrats des années 1781, 1782, 1784 et 1787, retenus par Castin, Joyeux, Lagrange et Lavergne notaires royaux. La dime de la présente paroisse dont ladite abbaye jouit s'élève à la somme de douze cents livres, deux moulins qu'elle a dans la même paroisse et en ferme produisent en froment ou metive deux cent deux boisseaux dix livres d'argent que lesdits religieux apprécient avec la volaille portée aux dits contrats à la somme de six cent livres, lesdits contrats en date du 13 mars 1784 et du 8 8bre 1789, reçus l'un et l'autre par Lavergne notaire royal, et que les métairies au nombre de cinq, deux borderages, les prés, vignes et bois dont elle jouit produisent annuellement un revenu de quatre mille quatre cent quatre vingt quinze livres, plus cinquante livres d'un pressoir à huile, revenant tous les revenus ci-dessus tant de rentes constituées, rentes foncières, dimes en ferme ou jouies par les religieux, moulins, métairies, prés, vin et bois à la somme totale de vingt cinq mille cent cinquante deux livres, deux sols, six deniers. .... Et ont Mr l'abbé de Chancellade et tous les autres religieux ensemble les frères convers signé avec nous maire, Jean Sagardelle, Jean Marquet off. m. et le secretaire ..... » (18 juin 1790).

Archives Pomarède

Nota. Dans le document suivant il est question d'anciennes mesures: Le pied vaut 0m 32c 5mm; le pouce $\frac{1}{12}$ est la douzième partie du pied; la ligne est la douzième partie du pouce.

« Et advenant ledit jour et heure de deux heures (18 juin 1790)... nous maire et officiers municipaux... nous sommes transportés accompagnés de notre secretaire dans la maison des religieux de l'abbaye de Chancellade, et dans la chambre abbatiale... dans laquelle se sont trouvés révérend père Louis de Penchenat abbé d'icelle, et tous les autres religieux et frères convers... lesquels nous avons requis de nous présenter l'argenterie qu'ils peuvent avoir dans leur maison qui à l'instant l'ont fait apporter et qui consiste en deux croses l'une en vermeil, de six pieds six pouces et demi de hauteur, et l'autre en argent de six pieds trois pouces de hauteur; deux batons de chantre de six pieds de hauteur chacun; une croix en vermeil de deux pieds huit pouces et demi de hauteur; six chandeliers en vermeil à trois pieds dont deux ont deux pieds un pouce et demi de hauteur, deux ont deux pieds trois lignes, et deux un pied sept pouces et demi et deux lignes; deux chandeliers d'acolite en argent à pied rond qui ont quinze pouces et quatre lignes de hauteur; un calice d'argent de la hauteur de onze pouces deux lignes avec sa patène qui est du diamètre de six pouces et demi et deux lignes; autre calice qui est en vermeil de la hauteur de neuf pouces et demi avec sa patène du diamètre de cinq pouces deux lignes, plus trois calices d'argent chacun de la hauteur de neuf pouces et demi avec leurs patènes de demi pied de diamètre; un ciboire en vermeil, de la hauteur de onze pouces moins une ligne, ayant à dire une branche de la croix; un petit ciboire d'argent avec son couvercle et sa croix de la hauteur de huit pouces un quart; un grand plat rond en vermeil du diamètre de vingt un pouce et demi, un pot à l'eau en vermeil avec son couvercle et anse de la hauteur de dix pouces et demi; autre plat en vermeil étant ovale de la longueur de onze pouces et demi d'un coté et de huit pouces de l'autre; deux burettes en vermeil avec leurs couvercles et anses de la hauteur de cinq pouces chacune; deux burettes d'argent sans couvercles ny anses étant sur le devant de la hauteur de quatre pouces trois quarts; un bassin d'argent ovale de sept pouces trois quarts de long sur cinq pouces et demi de large; une piscine d'argent avec son couvercle surmonté d'une croix de la hauteur de quatre pouces; une croix d'autel en argent sans pieds, de la hauteur de quinze pouces un quart; un rayon d'argent de deux pieds un quart de hauteur dont le pied a huit pouces et demi de long d'un coté et six pouces un quart de l'autre; une grande croix d'argent pour les processions de la

hauteur de sept pieds et trois quarts de pouce ; un encensoir d'argent de la longueur de trois pieds deux pouces deux lignes y compris celle de la chaîne et des anneaux ; une navette d'argent en coquille couverte, à une seule ouverture ayant demi pied de surface ; un bénitier d'argent de la hauteur de neuf pouces et demi avec la hauteur de sa poignée levée ; un vieux goupillon d'argent creux de la longueur de sept pouces et demi ; un petit rayon pour la Ste Epine de la hauteur de sept pouces trois quarts avec sa croix ; une lampe d'argent de la hauteur de trois pieds onze pouces, y compris les deux anneaux qui sont à ses extrémités sur onze pouces un quart d'ouverture avec le support du verre soutenu par trois chainettes d'argent observant que les batons, tant des crosses que de la grande croix et des chapiers sont couverts d'une lame d'argent. Cela fait nous avons interpellé tant M. l'Abbé que tous les autres religieux ensemble les frères convers à nous déclarer s'ils ont d'autre argenterie ou argent monnoyé, Mr l'abbé a déclaré qu'aucun de ses prédécesseurs ne s'étant jamais cru obligé à raison de sa qualité d'abbé de Chancellade de rendre compte à personne des petites sommes qu'il a eues en main et dont le montant n'a pu approcher du tiers quitte des revenus de l'abbaye que les lois du royaume accordent aux abbés, il n'a aucun livre de compte qui fasse mention de l'emploi de l'argent qu'il a touché, mais qu'il assure que jusqu'à ce jour il en a fait l'usage que lui a dicté sa conscience pour le bien temporel de sa maison ou pour des charités ou pour diverses œuvres de justice et de bienfaisance auxquelles il s'est cru obligé ; a déclaré aussi le Sr Syndic n'avoir d'autre argent que celui qu'il nous a exhibé dans la première séance montant à la somme de deux cent seize livres et d'autre argenterie que celle relatée cy dessus. Ont pareillement répondu tous les autres religieux... Cela fait nous avons été conduits par tous les religieux et frères convers dans la sacristie, Et nous ont lesdits religieux représenté les ornements de leur église ainsi qu'il suit : premièrement un ornement complet pour les premières classes, fond d'argent, et deux chazubles pour les messes basses avec écharpe, plus une chazuble fond d'or avec le pluvial de même espèce ; une autre fond d'argent avec son pluvial, plus deux camisoles blanches et deux rouges, plus un grémial à deux couleurs, plus deux chazubles fond de soye, plus six mitres dont deux précieuses, l'une à fond d'or et l'autre à fond d'argent ; deux autres à fond rouge relevées en bosse, une cinquième avec un St Esprit relevé en bosse fond blanc, une sixième unie fond jaune ; plus un ornement complet pour les fêtes de la Vierge, plus un autre rouge complet pour la fête des apôtres, avec une

chazuble pour les messes basses avec écharpe ; plus un autre noir complet en velour, et un second assés mauvais en moire ; plus un autre violet complet avec le pluvial et écharpe ; plus un autre complet avec son pluvial pour les dimanches ; plus un autre vert complet avec son pluvial et écharpe, et deux chazubles pour les messes basses, plus trois chazubles blanches et deux noires pour les messes quotidiennes, observant qu'il n'y a que les ornemens à fond d'or ou d'argent qui ayent le galon de même espèce, observant encore que tous les ornemens cy dessus sont d'un ancien usage ; plus six devants d'autel, blanc, rouge, verd, violet, noir et précieux à fond d'or, plus un autre petit à fond d'argent ; plus une garniture de dais à quatre pieds avec crépine en or ; plus une autre commune pour un poele crépine fausse ; plus un tour et un fond de baldaquin avec des crépines en or faux, plus deux tapis de panne violete avec leurs carreaux de même étoffe ; plus un fotteuil en damas sans dossier avec tapis commun et deux tabourets ; plus neuf pales, plus une bourse précieuse, plus trente trois aubes dont vingt six avec garniture, plus cent quarente purificatoires, plus cent amicts, plus quarente mouchoirs, plus soixente dix, lavabo, plus dix pales en linge, plus trente huit corporaux, soixente dix coléts, plus vingt six serviétes, plus soixente napes d'hôtel (sic), plus cinq napes de communion, plus vingt-quatre essuye main, plus seize cordons.... et ont tant Mr l'abbé que autres religieux et frères convers signé avec nous maire Jean Lagardelle, Jean Marquet et le secretaire etc. — Procès verbal du 19 juin 1790... Nous sommes transportés accompagnés de notre secrétaire dans la maison des religieux de Chancellade, où nous avons fait rencontre de tous les religieux et frères convers qui nous ont conduit dans une chambre qui donne sur la premiére cour de ladite maison où est leur bibliothèque dans laquelle nous avons observé qu'il y avait dix-sept divisions sous les inscriptions suivantes : Patres graeci, Patres Latini, Theologi, Canonistae Concionatores, Vitae sanctorum, Opera pietatis, Historia ecclesiastica, Historia antica, Historia recens, Medici et Cosmographi, Philosophi et oratores, Miscellanei, Biblia, Canonistae, Interpretes, Poetae et Scolastici. (Suit l'énumération numérique des volumes de chacune de ces divisions)... revenant tous les susdits volumes au total de quatre mille trois cent soixente y ayant de plus dans la dite chambre une machine électrique à roue avec conducteur et supports sans globe, plus nous avons trouvé dans la même chambre un globe de constellation, une écaille de tortue de mer de trois pieds deux pouces et demi de longueur et un télescope sans verre

verre avec le porte-voix du chevalier Merlan ainsi que nous ont dit les religieux fait en fer blanc, et ayant requit lesdits religieux de nous représenter les manuscrits qu'ils pouvoint avoir, ils ont d'une unanime voix répondu n'en avoir, cela fait nous avons été conduits par lesdits religieux dans un cabinet qu'on a dit être le cabinet d'histoire naturelle où nous avons trouvé cinq tablettes sur lesquelles il y a un grand nombre de différentes pierres pétrifiées, et nous ont lesdits religieux représenté deux petits sacs qu'ils ont dit contenir toutes les médailles qu'ils pouvoint avoir, lesquelles sont toutes en cuivre à l'exception d'un très petit nombre qui sont en argent ou en plomb, et lesdits deux sacs ayant été pesés ils se sont trouvés du poids de huit livres... on fait ensuite différents inventaires qui n'offrent rien d'intéressant si ce n'est le nom de certaines salles ou chambres; ainsi l'on désigne: la salle abbatiale, la chambre historique, la chambre marquise, la chambre du suicc, l'infirmerie, la salle basse, le grand dortoir, chambre appelée le chaufoir, etc.... - 21 juin 1790... avons été conduits à la tribune qui est au bout dud. corridor où il s'est trouvé un grand buffet d'orgue assorti de tous ses tuyaux, et à dix-neuf jeux, deux claviers et trois soufflets.... - Chambre appellée de Ste Antoine qui donne sur l'entrée de l'église..... de là avons été conduits dans la chambre appellée de l'appotiquérérie dans laquelle il s'est trouvé des tablettes, au bas desquelles il y a neuf petits tiroirs, y ayant tant sur les tablettes que dans les tiroirs des bouteilles ou flacons de différends sirop et autres drogues dans des pots le tout poids médecine..... dans une autre chambre un grand cabinet à deux battants fort ancien.. plus un moulin à tabac.... de là avons été conduits dans l'endroit où est l'horloge et où sont les cloches; l'horloge qui est avec ses assortiments nous a paru bonne, les cloches du clocher dont l'une a deux pieds deux pouces et demi de diamètre et l'autre deux pieds un quart, nous ont aussi paru très bonnes; les dites cloches étant de métail ordinaire, plus autres trois petites cloches de même matière dont l'une est percée... de là avons été conduits dans la chambre appelée la bruterie ou il s'est trouvé une chaudière de la contenance d'une barique et demi de vin ou environ..... 22 juin 1790... avons été conduits dans les caves dans lesquelles il s'est trouvé vingt une bariques de vin dont dix-sept de rouge et quatre de blanc de là avons été conduits dans le cuvier dans lequel il s'est trouvé sept cuves carrées de bois de chêne et de différentes grandeurs, plus il s'est trouvé dans le dit cuvier cent cinquante bariques tant bonnes que mauvaises, plus il s'est trouvé dans ledit cuvier un pressoir avec ses assortiments.....

avons été conduits dans l'écurie où il s'est trouvé deux chevaux, dont l'un blanc et l'autre noir, le noir destiné pour le trait et l'autre pour leur monture, l'un et l'autre fort vieux ; plus il s'est trouvé deux selles avec leur harnais, plus il s'est trouvé un tombereau et un chariot ferré à mi usage, plus les harnois nécessaires pour le cheval de trait, plus une charrette avec son chalit ferrée à mi usage... plus une vieille litière et les harnois en partie.... Avons été conduits par lesdits religieux dans la chambre où sont les archives contenant à ce qu'ils croyent tous les titres des rentes foncières constituées, reconnoissances, livres terriers et autres qui concernent l'abbaye ; nous y avons remarqué un nombre considérable de sacs et beaucoup d'autres papiers en liasse dont majeure partie sont fort anciens et très difficilles à lire, et n'ayant l'art de les déchiffrer nous avons pris le parti de nous retirer sous la promesse que nous ont réitérée les dits religieux de les représenter quand ils en seront dûement requis ... et ont dit lesdits religieux que leur maison était chargée de treize cent quinze messes basses ou chantées de fondation perpétuelle ainsi que de douze sermons..... et ont signé le R. P. Louis de Penchenat et les autres religieux. (22 juin 1790).

Déclaration du Sr Garrau du 26 juin 1790.. s'est présenté devant nous Jean Réveilhas maire etc. Jean Marquet officiers municipaux Sr André, Fron Garrau, chanoine régulier de la Congrégation de Chancellade, Ordre de St Augustin, qui nous a exhibé son extrait de profession en datte du 28 9bre 1759 délivré ledit jour 26 juin de la présente année, signé Rougier Secrétaire certifié véritable par Penchenat abbé de Chancellade... lequel nous a dit qu'après avoir éprouvé une maladie très considérable à l'abbaye de Sablonceaux du même ordre diocèze de Saintes lieu de sa résidence il se seroit retiré par permission de son supérieur dans le sein de sa famille pour rétablir sa santé ... et que demeurant avertis que les religieux de Sablonceaux ne l'avoient pas compris dans l'état de leur nombre envoyé par eux a Mrs de l'assemblée nationale .... qu'il complétoit cependant le nombre de douze, portés par la fondation de ladite abbaye de Sablonceaux, déclarant ledit Sr André Fron Garrau être simple religieux, agé de quarente huit ans révolus et que son intention est de profiter de la liberté de sortir accordée aux religieux dès que les décrets de l'assemblée nationale lui auront fait connoître la caisse affectée au payement de sa pension et a ledit Sieur Garraud signé avec nous maire etc. ...

(Série L. 920 « Aujourd'hui quatorze juillet mille sept cent quatre vingt dix nous officiers municipaux ensemble le pr (procureur) de la commune de la paroisse et communauté de Chancelade nous sommes transportés accompagné de notre secretaire dans l'église des religieux dudit Chancelade ou c'était rendu la garde nationale en armes sous leur drapeau, et les citoyens d'icelle conformément à l'invitation qui leur en avait été faite de notre part relativement à l'union et serment fédéral qui doit être prononcé de consert et au même instant à tous les habitans et dans toutes les parties de cet empire à l'heure précise de midy et après que la messe dite a ce occasion et a midi sonant, les officiers municipaux ont prononcé le serment, nous jurons sur lautel et en presence de lettre suppréme de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume d'être fidele à la nation a la loy et au roy de executer et faire executer les decret de lassemblée nationale sentioné et ascété par le Roy, nous jurons de rester a jamais uny par les liens de la plus étroite fraternité et de concourir par la réunion de nos lumières et de nos forces au maintien du bon ordre et de la liberté publique dans tous les lieux ou nous seronts apellés en vertu et au terme de la loyx les gardes nationale les citoyens de la dite communauté messieurs les religieux de la communauté de Chancelade ont fait le même serment en elevent la main droite et en disant je le jure et toutes les femmes filles ou veufves ont fait le même serment et tous ceux composent l'assemblée ont fait immediatement après de crits de joye en disant Vive la nation la loyx et le Roy fait dans leglize des religieux de Chancelade ordre de chanoine regulier de saint Augustin le susdit jour quatorze, juillet mille sept cent quatre vingt dix et ont signé ceux qui ont su et voulu. Soulhier. Gadaud, Reveilhac, Lagardelle off.m, Marquet off.m, Penchenat abbé de Chancelade, Estang prieur, Marchais s.prieur, Brothier ch.reg., Moutardier ch.reg., Reversat ch.reg. bon citoyen, Petit ch.reg., Brugère, Soury curé, Rougier ch. reg., Durieux ch.reg., Cazes ch.rég., Mailhot, Marquet, Marquet Chirurgien major, Teulat, Ventenat, Gendraud, Peigner, Lavaux, Lafaye, Dubreuil Sctre. »

(1) Ste Epine. Dans l'inventaire fait à l'abbaye de Chancelade (18 juin 1790) est mentionné « un petit rayon pour la Ste Epine de la hauteur de sept pouces trois quarts » Il figure parmi les objets d'argenterie servant au culte. Il est probable que la relique précieuse qu'il contenait fut portée à Beauronne après les désordres dont nous avons parlés et qu'ainsi prit fin le pélérinage.

Reliquaire. « Le plus signalé bien-faict qu'ils recurent (les religieux de Chancelade) de la main de Raymond (évêque de Périgueux) fut la précieuse relique d'une pièce de la vraye Croix qui luy avait été envoyée par Fulcherius faict Patriarche de Jerusalem ceste meme année mil cent quarante sept. L'inscription ancienne gravée sur une petite lame d'argent attachée sur la Croix qui sert de Reliquaire dict ainsi, Hæ sunt reliquiæ quas misit Fulcherius Patriarcha Hierozolimitanus Reymondo Petracoricensi Episcopo. » P. Dupuy t. 2., p. 47.

SHAP - Fonds Pommarède

© Église de Chancelade. L'ancienne église du monastère de Chancelade fut consacrée en 1128 par Guillaume d'Auberoche qui lui donna pour titulaire et patronne Notre-Dame de l'Assomption et pour deuxième titulaire Ste Catherine. De cette église il ne restait à la fin du XVIe siècle que le portail, le clocher et les chapelles de St Pierre et de St Rémi; le reste avait été démoli par les protestants. Alain de Solminihac devenu abbé de Chancelade fit reconstruire les parties ruinées, c.à.d. presque toute l'église et élevé sur le siège épiscopal de Cahors il revint la consacrer en 1628. Son style qui était roman fut remplacé par le gothique. Elle a une grande étendue puisqu'elle mesure près de quarante mètres de longueur, elle a trois vastes chapelles, et une voute ogivale en pierre d'une grande élévation. La façade de cette église est divisée par un bandeau horizontal. Dans la partie inférieure, se trouve le portail à trois voussures dont chacune entrelacée de tores en échiquier repose sur deux colonnettes. La partie supérieure présente quatre fausses arcades en plein cintre avec une archivolte décorée de denticules et de pointes de diamant.

© Église St Jean. Devant l'église abbatiale qui est aujourd'hui paroissiale on remarque une petite église romane fort curieuse qui date du XIIe siècle et qui n'a subi aucune modification depuis sa construction. On la toujours désignée sous le nom de l'église St Jean. Elle fut bâtie par les religieux et consacrée le 4 des ides d'octobre par Raymond de Mareuil au nom de la Ste Trinité, de St Jean-Baptiste et de St Front. (P. Dupuy t. II. p. 46). Elle peut avoir de six à sept mètres de long sur quatre et demi de large. Dans sa façade a pignon triangulaire, on voit un beau portail à plein cintre orné de plusieurs voussures reposant sur des colonnettes. Au dessus est sculpté le mot PAX. La partie supérieure est ornée d'une jolie fenêtre surmontée d'un agneau sculpté dans un cercle de petite dimension. Plusieurs fenêtres semblables décorent ce petit monument: celles de l'abside sont séparées par des colonnes engagées qui vont du sol à la corniche supérieure. A l'intérieur la nef est voutée en berceau ogival.

Avant la Révolution cette église était paroissiale et annexe de l'église paroissiale de St Saturnin de Beauronne. Un chanoine Chanceladais qui résidait dans l'abbaye desservait les deux églises faisant la plupart des fonctions curiales dans la première et n'allait guère à Beauronne que les dimanches et les fêtes.

La petite église St Jean fut vendue nationalement le 15 prairial an 2, Martial Bergier et Aymard Labrousse en devinrent adjudicataires pour 350f (Q 433).

5. Chancelade. Au fond du jardin des religieux de Chancelade était une chapelle de Notre-Dame-du-Puy et ou du Petit-Puy.

Profanations. Le premier acquéreur et démolisseur de l'Abbaye, le nommé Lajugie mourut dans un fossé de la route de Paris en 1849, sa fille devint folle et son gendre fut tué à l'endroit même où Lajugie avait fait des profanations.
- M. l'Abbé Constans, ancien curé a envoyé à l'Evêché des nôtes manuscrites dans les quelles il dit qu'au lieu appelé Raymonden près d'une grotte et d'une fontaine dans des roches exploitées aujourd'hui comme carrières il existait en 1849 un Christ en croix de grandeur naturelle taillé en relief sur le plan perpendiculaire du rocher. Le vendalisme de 93, dit cet ecclésiastique avait mutilé le cou du Christ, mais la tête et la couronne d'épines et tout le reste du corps étaient bien conservés et admirables d'expression. Le propriétaire du rocher sourd à mes avis, ajoute-t-il, a préféré le sort de quelques pièces d'argent à la conservation de ce précieux monument disparu sous les explosions de la mine. Il prétend encore qu'il y avait à Reymonden, au moyen âge, un hermite du nom de Reymond. Quoiqu'il en soit il est certain que très anciennement la caverne ou grotte de Raymonden fut habitée. M. Maurice Feaux qui l'a fouillée y a découvert des traces de cendres et de charbon. Il y a recueilli plusieurs dents de renne, de cheval et de loup. Il y a trouvé l'extrémité d'un poinçon dos et divers instruments de silex travaillés avec une grande délicatesse. Bull. arch. t. 2, p. 42 et 43.
5 Sallegourde. M. de Lamothe dans les Annales agricoles (1840. p. 9) s'exprime ainsi: « Il y a quelques mois les ruines d'un ancien château existaient à Sallegourde. Son architecture appartenait à la renaissance; des ogives, des fragments de colonnes gothiques et autres ornements retrouvés, dans sa démolition ont révélé (en cet endroit l'existence d'une construction plus ancienne. Là fut établie pendant quelque temps une ferme école dirigée par Mr A. de Lentilhac.
6 A une petite de Chancelade Mr F. Lagrange, notaire à Périgueux a fait construire un château moderne plein d'élégance.
Familles notables avant la Révolution: Voir le relevé de l'état civil dans les anciens régistres paroissiaux. Familles notables aujourd'hui Lagrange, Réveilhas, Eymery, Laforêt, Lapeyrière, Desvergnes et Duvierne.

Faire un relevé raisonné des abbés et des religieux de l'ordre de Chancelade qui ont été confesseurs de la foi.; Compléter d'après l'état civil la liste des anciens curés de Beauronne et de St Jean. M. Lagrange (Fernand) Notaire vient d'acheter la chapelle St Jean (1886).

SHAP - Fonds Pommade

Chancelade. – Riscle 23 janvier 1850. Monsieur et cher confr. Je crois devoir vous parler d'un fait sans pouvoir en garantir l'exactitude... une personne aurait dit qu'il y a dans votre église, à la partie extérieure dans quelque coin près de terre une pierre de la muraille qu'on peut retirer facilement de sa place et la remettre. Sous cette pierre quelqu'un aurait caché une somme assez considérable. Si le fait est vrai comme j'ai quelque raison de le croire, cette somme, à moins qu'elle n'ait été retirée par une main criminelle resterait là sans emploi, à tout jamais. Abadie curé de Riscle. Gers.
– Riscle 6 février 1850. Monsieur et cher Confrère – Une personne pendant le cours d'une dernière maladie aurait fait confidentiellement la révélation dont j'ai eu l'honneur de vous parler à un ami qui se trouvait près d'elle il y a plus d'un an elle lui dit que dans l'endroit désigné il y avait environ quinze mille francs, qu'elle lui donnait cette somme en cas de mort. Le confident, qui n'habite pas ma paroisse n'a pas cru pouvoir en conscience chercher à retirer cette somme nonobstant la déclaration de cette personne qu'il ne connaissait que depuis peu et à qui pourtant elle avait rendu quelque service. Ce confident s'en est ouvert à un de ses parents qui m'en a parlé plusieurs fois. Je lui ai donné communication de votre lettre et il m'a dit, qu'autant qu'il peut se le rappeler, la pierre mouvante se trouverait à l'un des angles du levant ou du nord... si je puis voir la personne même à qui cette révélation fut faite et qu'elle pût me donner des renseignements plus positifs je m'empresserai de vous en faire part. En attendant vous pourrez voir avec les précautions convenables... Abadie curé
– Riscle 13 7bre 1850. Monsieur et cher confrère En remuant des papiers j'ai trouvé aujourd'hui une de vos lettres du 30 mai dernier... la personne qui a fait la révélation dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir est morte; et c'est dans ses derniers moments qu'elle a parlé d'un dépot qui à son dire doit se trouver à l'un des angles de l'édifice et sous la 1re pierre. Il paraît certain que ce dépôt est de beaucoup postérieur à la révolution de 89 et qu'il n'est pas question de l'église vendue et habitée, c'est du moins la pensée du confident. On peut croire que ce n'était pas bien acquis, et c'est peut-être pour cela qu'on l'aurait caché. On n'a pas de doute que le dépôt n'existe mais on ne peut donner d'autres renseignements. La personne qui a fait cette déclaration pendant sa dernière maladie avait subi un jugement de condamnation, et il est probable que c'était pour avoir volé cet argent... je suis presque fâché de vous en avoir entretenu, attendu que vos recherches ont été sans résultat. Agréez, etc etc. Abadie.

M. l'abbé Constans curé de Chancelade a ajouté à la lettre ci-dessus mentionnée. Chancelade 15 mai 1853. Je suis convaincu de la réalité du fait rapporté par M. Abadie. Je me rappelle avoir entendu dire à feue Mde de Sidonie qu'en 1812 une personne de sa connaissance accusée d'avoir volé une somme considérable en or s'était cachée pendant quelques jours chez M. Lafugie acquéreur de l'abbaye de Chancelade ce qui me fait présumer que le voleur cacha son vol dans la partie de l'église attenant au couvent. Dans ce cas la pierre mouvante doit se trouver dans l'angle de la chapelle au nord-est du sanctuaire. D'après cet exposé et pour garantir le secret qui m'a été confié je crois qu'il est de mon devoir de déposer ces pièces dans les archives de l'évêché de Périgueux afin de faciliter des recherches lorsque la dépendance de l'ancienne abbaye aura passé en d'autres mains plus (propices?) —

(Journal de voyage de Dom J. Boyer p. 304.305)
30 avril 1713. « Je dis la messe à l'autel S.te Remy (Chancelade.) Je fis plusieurs extraits du Cartulaire de Chancelade, qui est fort beau et où j'ai trouvé des choses curieuses pour les évêques de Périgueux... J'ai tout lieu de me louer des honnêtetés que l'on m'a faites à Chancelade. Le R.P. de Belair, qui en est abbé est un saint homme, d'une grande douceur et d'une grande sagesse. Il a un prieur de son nom qui le seconde bien et qui est extrêmement poli. Le P. Garat sous-prieur, neveu du saint abbé Garat dont le P. Roche a écrit la vie, promet beaucoup. Le P. Clary, syndic, neveu du défunt abbé, est un très honnête homme, qui m'a fait mille amitiés. Le professeur de philosophie, natif de Brantôme a beaucoup de mérite, et toute cette communauté en est remplie. Il serait à souhaiter que cette congrégation fut plus étendue. Elle n'a que six maisons: Chancelade, chef d'Ordre, Sablonceaux, Verteuil, Aubrac, Saint Cyprien et Cahors. Le Chapitre général doit commencer demain ... »

Extrait d'une lettre écrite par M.r l'Abbé Tenchenier abbé de Chancelade à M. Lidonne procureur du roi 24 janvier 1781. « ... Il s'est établi dans mon arrondissement et la paroisse de Beaurmie et Chancelade, composée d'environ 600 communiants) seize cabarets ou mauvais bouchons les paisans s'y rendent de toute part, ils y passent la plus grande partie de la nuit, ils y font grand dans quelques uns de ces vils azyles les jours défendus, ils y donnent dans l'excès du vin, ce mal en entraine d'autres. Nos officiers de justice ont fait faire les défenses convenables, mais sans succès. J'ay l'honneur Monsieur de vous supplier de vouloir bien me tracer les voyes que nous devons suivre afin d'arrêter les voyes dont je me plains; l'abondance du vin depuis deux ans les perpétue. »

Chancelade. Il y a dans l'église de Chancelade plusieurs tableaux qui me paraissent bien faits : 1° St Jean avec l'agneau symbolique ; 2° Hérodiade tenant dans un plat la tête de St Jean-Baptiste. Ces deux tableaux proviennent de l'ancienne chapelle des Pénitents Blancs dont le patron était St Jean. Elle se trouve sous les greniers du chapitre qui servent aujourd'hui de bibliothèque de la ville. Il y a également dans l'église de Chancelade un tableau qui paraît, d'après son faire avoir la même provenance ; il représente l'Ange Raphaël sur le point de rendre la vue à Tobie. Un autre tableau reproduit Jésus, à sa Passion, reprenant ses vêtements ; il me paraît bien.

Chancelade. Catastrophe. Eboulement aux carrières de Peyrau ou Enpeyraud.
« Le dimanche 25 octobre 1885 un bruit épouvantable se fit entendre aux vastes carrières de Chancelade près Périgueux. La montagne s'affaissait et les maisons situées au-dessus s'effondraient. Les travailleurs furent enfouis... la catastrophe éclata moins comme un châtiment que comme un avertissement... car pour un châtiment Dieu n'avait qu'à choisir un jour de la semaine, or il a choisi un dimanche à trois heures et demie. Un dimanche pour montrer que c'est sa main qui agit, mais un dimanche à l'heure où il ne reste que les plus persévérants, cinq ouvriers seulement sur 200 qui occupaient les carrières de Chancelade, et encore ont-ils été avertis, adjurés par un camarade de sortir une demi-heure avant et ils ont refusé. »
(Extrait de l'Almanach du pèlerin. 1887.)

Chancelade. Cloche. Une des cloches de l'église de Chancelade est fort ancienne. Son inscription qui est en caractères gothiques est ainsi conçue :
« Fet pour servir à Dieu et au roy. Jesus Maria. Sancte Sebastiane ora pro nobis. P. lesglise de Mensinhac l'an 1279. » La date est très nette. Bas reliefs : St Sébastien percé de flèches, le Christ des palmes ou des flèches une guirlande de lis etc. (Il est à remarquer que St Pierre est le patron de Mensignac au moins depuis le XVIIe siècle. Poids 1600 liv.)
- Autre cloche. 250 liv. « J'ai été refondue en 1831 sous le règne de Louis-Philippe 1er roi des Français par les soins de Mr Jean Sirventon. Parain Mr Jean Decoux de Lapeyrière négotiant à Périgueux. Marraine dame Thérèse Léonarde Gontier épouse de Mr Lanxade conseiller de préfecture. Forgeot fondeur. » (Bas-reliefs : le christ ayant à ses pieds la Vierge et Ste Madeleine ; un abbé avec la crosse et la mître ; une guirlande).

Chancelade. Cloche. 250 liv. « J'ai été refondue en 1831 sous le règne de Louis-Philippe 1er roi des Français par les soins de Mr Jean Sirventon. Parrain Mr Jean Decoux de Lapeyrière négotiant à Périgueux. Marraine dame Thérèse-Léonarde Gontier épouse de Mr Lanxade conseiller de Préfecture. Forgeot fondeur. »
(Bas-reliefs : le Christ ayant à ses pieds la Vierge et Ste Madeleine ; un abbé crosse et mitré.) -

SHAP - Fonds Pommarède

« Extrait du cartulaire tiré mot à mot de l'abbaye de Chancellade chanoines réguliers de l'ordre de St Augustin Diocèse de Périgueux duquel il appert au feuillet verso soixante trois et soixante quatre recto ce qui suit.

Geraldus Chatz miles de sancta Ursa dedit Deo et Sanctæ Mariæ et fratribus de Cancellata pro salute animæ suæ et parentum suorum duodecim denarios petragoricenses in Bordaria gallpendut censualiter reddendos in festivitate Sti Stephani in augusto hoc donum fuit factum in monasterio de Cancellata in manu Domini Eliæ abbatis (de Cancellata) videntibus et audientibus Ademaro priore de Cancellata et Petro Sti Amandi cellario, et Eymerico sacrista et Petro Reymondo et Elia de la Rua et Elia de Cancellata et Stephano D'auriac et Elia Ebesque et Aldoino de la Cropta et toto fratrum conventu.

Elie surnommé Odoinus fut élu lan 1843 abbé de Chancellade, et mourut en 1868.

Geraud Chatz miles de sainte Orse donna à Dieu et a notre Dame et aux freres de Chancellade pour le salut de son ame et de ses parents douze deniers périgourdins sur la metayerie de Gallpendut qui doivent être payés de rente et de cens à la fête de St Etienne qui tombe au mois daoust ce don fut fait dans le monastère de Chancellade sur l'autel de Notre-Dame dans la main d'Elie abbé présent et témoins Ademard prieur de Chancellade et Pierre de St Amand cellerier et Eymerie sacristain et Pierre Raymond et Elie de la Rue et Elie de Chancellade et Etienne Dauriac et Elie Ebesque et Aldouin de la Cropte et toute la communauté assemblée.

— Je soussigné abbé de Chancelade au diocèse de Périgueux certifie à tous ceux qu'il appartiendra que l'extrait cy dessus et de l'autre part (1) qui est en latin a été pris sur le cartulaire de notre abbaye et traduit par moy en françois est sincère et véritable, et que foy doit y être ajoutée tant en jugement que dehors en foy de quoi avons signé et apposé le sceau de notre dite abbaye a Chancelade le 27 janvier 1783. Penchenat abbé de Chancelade.

(On voit après un sceau en cire rouge avec la légende « In hoc signo vinces. » Ecusson à une croix alaisée à branches égales, surmontée a dextre d'une mitre et à senestre d'une crosse à volute extérieure ; c'est le sceau de l'abbaye de Chancelade décrit par Mr Ph. de Bosredon supplém. Sigillographie du Périgord. N° 624.)

Nous vicaires généraux du diocèse de Perigueux certifions à tous qu'il apartiendra que l'extrait ci-dessus et de l'autre part est conforme au cartulaire qui est entre les mains de M. l'abbé de Chancelade pour l'avoir vû et vérifié et qui a traduit le latin en français et que la signature aposée au bas est la véritable dudit sieur abbé qu'entière foi doit y être ajoutée tant en jugement que dehors En foi de quoi avons signé et aposé le sceau du seigneur evêque à Perigueux

(1) qui est a celuy qui est en latin etc.

ce vint et sept janvier mille sept cent quatre vingt trois.
L'abbé de Faillefer ancien vicaire général
L'abbé de Chabans Richemont Vicaire général
Du Gassel vicaire général
Pommeau vicaire général.
(Après les signatures est apposé le sceau de Mgr. l'Evêque Grossolles de Flamarens. M. A de Froidefond dans son Armorial le décrit ainsi : d'or au lion de gueules, issant d'une rivière d'argent mouvante du bas de l'écu, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. Ici on voit bien le chef d'azur chargé des 3 étoiles mais le lion est entier et l'on ne voit pas la rivière d'argent. On distingue la crosse et la mitre à côté de la couronne comtale. cire rouge)

Nous gentilhommes résidents à Périgueux certifions à tous qu'il appartiendra que l'extrait des autres parts est conforme au cartulaire qui est entre les mains de M. l'abbé de Chancelade pour l'avoir vu et vérifié et qui a traduit le latin en français et que la signature apposée au bas des dits extraits est la véritable signature dudit sieur abbé, qu'entière foy doit y être ajoutée tant en jugement que dehors, En foy de quoy avons signé à Périgueux ce vingt sept janvier mille sept cent quatre vingt trois. (Suivent les vraies signatures. NB.)
Jean Dabzac, marquis de Ladouze [de St. Louis,
Le Cte de Saroque Lt. g. des armées du roy et comandeur de l'ordre
Le Vte de Ladouze officier de Carabiniers
Le Mis de St. Astier capitaine de dragons au régiment du roy
Le marquis de Monferrand
Bayly
Le chevalier de Montferrand Capitaine de Cavalerie
Sanzillon de Mensignac.
Le marquis de St. Aulaire de Fontenille
Marquis de Bayly
Le Comte de Laroche-Aymon
Duroclus de Pageac

Extrait du Cartulaire tiré mot à mot de l'abbaye de Chancelade de chanoines reguliers de l'ordre de St. Augustin diocèse de Périgueux duquel il appert au feuillet verso cinquante sept ce qui suit.

Aiz de Monpao et Geraldus, et Galardus filii ejus dederunt Domino et sanctæ Mariæ et fratribus de Cancellata decem engotismenses, ens hors de Monpao en la tenenda Guillelmi de Lamotha et ipse Guillelmus et posteri ejus concessit prefatos solidos reddendos in festivitate St. Michaelis hoc donum fuit factum in manu domini Petri abbatis videntibus et audientibus Guillelmo Dquadris priore de Landia et Geraldo Brui et Elia Benedicto et Arnaldo de pertus sacrista et canonico et Ilerio fabre et Geraldo de Bassac diacono et Bernardo Chat et Elia de Petrageris et Petro de Monpao et multis aliis

Pierre surnommé Raymond fut abbé de Chancelade en mil cent quatre vingt neuf et mourut en mil deux cents cinq.

Aix de Monpon et Geraud ; et Galard ses fils donnèrent a Dieu et à Notre Dame et aux frères de Chancellade dix angoumoisins sur les jardins de Monpon situés dans la tenance de Guillaume de Sarrothe et Guillaume avec ses enfans accorda les dits sous payables à la fête de S.t Michel. Ce don fut fait entre les mains de Pierre abbé de Chancellade présents et témoins Guillaume Daudris prieur de la Sande et Geraud Bru et Elie Benoit et Arnaud de Pertus sacristain et chanoine et Itier Fabre et Geraud de Bassac diacre et Bernard Chat et Elie de Périgueux et Pierre de Monpon et plusieurs autres.

S'ensuit encore qua la page recto feuillet soixante sept il est porté que Bernard Chat chanoine régulier et prêtre fut présent avec ses confrères à un don fait par Pierre Aiz à l'abbé de Chancellade nommé Geraud et à la Communauté de la dîme quil jouissoit dans la parroisse de S.t Martial Dartenset.

Ledit Geraud fut elu abbé en mil cent soixante huit et mourut en mil cent quatre-vingt neuf.

Je soussigné abbé de Chancellade au diocèse de Périgueux certifie à tous ceux quil appartiendra que l'extrait en latin traduit en françois parmoy ainsi que l'autre extrait où il est parlé de Bernard Chat que j'ay seulement mis en françois sont sincères et véritables et que foy doit y être ajoutée tant en jugement que dehors en foy de quoy ayons signé et apposé le sceau de notre dite abbaye a Chancelade le vingt et sept janvier mille sept cens quatre vingt trois

Poychenat abbé de Chancelade. »

A la fin de ce document est apposé le sceau de l'abbaye de Chancelade décrit plus haut.

Ces deux pièces m'ont été communiquées par M. Ferdinand de Bellussière. H.B.

Abbés de Chancelade. Voir Lespine f. 33, f. 299. 386; Gallia christiana t. 2 col. 1502; Bulletin archéol. t. 1, p. 267.

1. Gerald 1 de Montlaudun. 1129. 1143
2. Hélie Rudoin de la Garde. 1143. 1168
3. Gerald 2 de Monte-Faydino. 1168. 1189
4. Pierre 1 Raymond. 1189. 1205
5. Etienne 1. 1205. 1217.
6. Pierre 2 du Cluzel. 1217. 1222
7. Etienne 2 d'Auriac. 1222. 1232
8. Pierre 3 d'Hautefort. 1232. 1236.
9. Arnaud 1. 1236. 1240
10. Raimond de Maurel. 1240. 1251.
11. Arnaud 2. 1251. 1263.
12. Etienne 3. 1263. 1280
13. Gérald 3. 1280. 1292
14. Pierre IV Raymond. 1292. 1304.
15. Bernard Alard. 1304. 1326
16. Arnaud 3 Raymond. 1326. 1359.
17. Aimeric de Bothelà. 1359. 1367.
18. Itier Arnaud. 1367. 1387.
19. Guillaume 1 Vigier. 1387. 1476
20. Jean 1 Jaubert. 1416. 1459.
21. Guillaume 2 Adhémar. 1459. 1478
22. Geofroi de Pompadour. 1478. 1514
23. Poncet de Montardit. 1514. 1534
24. Antoine de Montardit. 1534. 1569
25. François de Brianson. 1569. 1581
26. Arnaud IV de Solminhiac. 1581. 1614
27. Alain de Solminhiac. 1614. 1652
28. Jean 2 Garat. 1652. 1674.
29. Marc Clary. 1674. 1689.
30. Jean 3 Valbrune de Belair. 1689. 1730
31. Jean Antoine Cros de Belcr. 1732. 1763
32. Jean Louis de Penchenat 1757. 1790

Andrivaux fut annexée à la Commune de Chancelade.
1742. 1792. Baptêmes, Mariages et mortuaires de la paroisse de St Maurice d'Andrivaux.
Décès de Jean Bartoumeyroux qui a été enterré dans le Cimetière de Chantegeline.
& Jean Dubreuil agé de 70 ans qui a été enterré dans l'église de Chantegeline, annexe d'Andrivaux

St Maurice d'Andrivaux. Jusqu'au 18 juin 1809 les deux sections d'Andrivaux et de Merlande formaient une seule commune. A cette époque un décret impérial annexa Merlande à la Commune de Lachapelle-Conaguet et Andrivaux à la commune de Chancelade. Au XVIIIe siècle l'Eglise de Chantegeline était une annexe de la paroisse St Maurice d'Andrivaux (Extraits des bapt. mariages et mortuaires de 1742 à 1792, fait par M. Villepelet archiviste. Registres paroissiaux avec ceux de Chancelade).
Il y avait à Andrivaux vers la fin du Xe siècle une communauté de religieuses bénédictines. En 1139 Geoffroy de Cauze, évêque de Périgueux, expulsa les religieuses du monastère à cause de leur vie déréglée et le céda aux Templiers (mss. codex S. Antonii Petrag. cité par Claude Etiennot. Espine mss. t. 33). Il est probable que le titulaire est St Maurice qui fut martyrisé avec la légion thébaine le 22 7bre (286 ou 303). Le vocable était S. Blaise.
Les Chevaliers du Temple gardèrent Andrivaux jusqu'à leur suppression par le Concile général de Vienne tenu en 1312, époque à laquelle le passa aux chevaliers de Malte et devint, jusqu'à la Révolution, membre de la commanderie de Condat.
& L'Eglise d'Andrivaux remontait au Xe ou XIe siècle. Son portail avait la forme d'un trapèze ses fenêtres avaient leurs ouvertures effilées comme une lame de sabre. On aperçoit encore aujourd'hui quelques unes de ces ouvertures, ce sont celles de l'abside qui est en grande partie ensevelie sous des terres qu'on y a transportées. La disposition des moellons dans l'épaisseur des murailles est curieuse; les pierres de tailles à l'extérieur sont liées entr'elles (comme à St Amand de Coly) par des angles rentrants, les pierres de la voûte du sanctuaire sont taillées en exagones coniques. Enfin ce monument offrait à l'archéologue un véritable intérêt au point de vue de l'art.
Il y avait un autel dédié à la Ste Famille (Jésus, Marie, Joseph). M. l'Abbé Constant en conservait le tableau qu'on disait avoir été fait de main de maître.
Reliquaire. Il y avait à Andrivaux un reliquaire très précieux, et par les reliques qu'il renfermait et par sa valeur artistique. D'après Jean Charrière dernier sacristain de l'église, démolie aujourd'hui, vieillard respectable mort en 1843 agé de 96 ans, ledit reliquaire aurait été donné par la mère de St Louis (la Reine Blanche) roi de France à un ancien religieux qui était militaire et curé de la paroisse. Il renferme des reliques de St Front, de St Blaise et de St Maurice. La hauteur du reliquaire y compris le pied sur lequel il est monté est de 23 centimètres. La partie

supérieure est en forme de croix à quatre branches ayant à leur point d'intersection des angles rentrants. Le tout est en cuivre doré. Les deux faces sont réunies par une lame d'argent travaillée au repoussé où se voient des fleurs de lis. La face principale contient en relief un écu écartelé dont chaque quartier à fond d'or porte un oiseau de sable émaillé. Sur le pied du reliquaire se distinguent principalement quatre personnages nimbés et ailés, vêtus de dalmatiques d'or sur un fond bleu émaillé. — Une personne pieuse de la paroisse s'empara pendant la révolution de ce reliquaire pour le préserver de la profanation. Elle le cacha dans un coffre à double fond où il resta longtemps gardé et religieusement conservé. Enfin M. l'Abbé Constans, curé de Chancelade, eut connaissance de ce trésor et l'obtint à force d'instances, pour son église. (Notice et dessin Bull. arch. t. 2, p. 243.)

Andrivaux (fin). Il y avait encore en ce siècle à Andrivaux une lanterne des morts qui a été démolie et dont les matériaux ont été employés à construction d'un pont et à la réparation d'une fontaine.

Les biens du presbytère d'Andrivaux furent vendus nationalement le 14 messidor an IV. Ils consistaient en bâtimens, jardin, pré etc. Serventou en devint adjudicataire pour 1452f (arch. dép. série Q 550 N° 240. — Estimation du prieuré d'Andrivaux. Id. série Q 411.

Villages d'Andrivaux avec la population. Archives départementales. Statistique du 3 vendémiaire an XIII. (Une maison 5
le chef lieu (popul.) 94 Le Pas des Angles. 35 A Tous vents —
Lavaure .. 29 Lespinasse ... 8 Total 208 maisons
aux Valadas .. 7 Fouilloceyrou 20 Le chef lieu est arro-
aux Piniers .. 6 La Claverie 4 sé par le Rau d'Andrivaux.
— Le Maire d'Andrivaux Queyroi.

pour Chancelade voir les village partie géographique.

Andrivaux. 1689. « ... Scachent tous ... ont reconnu tenir et leurs prédécesseurs de longtemps et ancienneté ... de messire frère Henry de Thomas de Lavalette Chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem Commandeur des commanderies du grand et petit St Jean de Monpelier en Languedoc seigneur comte et commandeur aussi de Condat sur Vézère du pnt lieu d'Andrivaux, Comberanche, St Nexans et autres membres ... avoir reçu les héritages qui s'en suivent: premièrement le bourg dudit Andrivaux communément appelé de Chareuzac, le Mas appelé le Puymonseyron, un autre mas appelé Lonboutigat, le tout joignant ensemble partie situé dans la présente paroisse et partie dans celle de Marsac dans la justice juridiction haute, moyenne et basse ... dudit seigneur Commandeur ... confrontant avec le Pas de Langles et avec la fontaine des cinq Canaux vulgairement apellée sept chevaux » (Acte notarié communiqué par Mme Lassaigne née Lapeyrière.)
Dans un acte notarié le moulin du Pas de Langlais est appelé « le moulin du pont. —

SHAP Fonds Pommarède

✝ Beauronne de Chancelade. L'église de Beauronne fut donnée à l'abbaye de Chancelade par Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, en 1128. Elle avait pour patron S. Sernin ou S. Saturnin (Régistres paroissiaux depuis 1586 à la mairie et aux archives départementales). Elle avait une chapelle dédiée à l'Immaculée Conception. Elle était desservie par un chanoine chanceladais qui n'y jouissait d'aucun revenu, mais était logé, nourri et entretenu dans l'abbaye comme les autres religieux. Ce chanoine était en même temps titulaire de l'église paroissiale de St Jean, près l'abbaye, annexe de Beauronne. — Le P. Soury dernier Curé de Beauronne atteste que d'après une ancienne tradition un templier d'Andrivaux aurait fait don à l'église de Chancelade d'une épine de la couronne du Sauveur qu'il aurait apportée de Jérusalem. Il ajoute que cette sainte épine exposée à la vénération des fidèles le vendredi de la semaine sainte attirait à Chancelade une foule immense de pèlerins qui venaient de tous les pays pour obtenir la guérison des yeux en les lavant avec de l'eau, bénite dans laquelle le Père Abbé avait plongé le pied du reliquaire. Il paraît que cette dévotion devint l'occasion de nombreux désordres. Nous trouvons la mention de la sainte épine dans l'inventaire qui fut fait à Beauronne le 9 janvier 1792 par Lagardelle maire, Martin off. mun., Soulhier id, Marquet id. et Dubreuil secrétaire. Après avoir énuméré le Calice (dont le pied en cuivre), le Ciboire etc. le procès verbal ajoute : dans la sacristie nous avons trouvé de grands fers à hostie « et dans un tiroir dudit vestibule nous y avons trouvé une sainte Epine enchassée en argent. » (— Arch. départ. Q 117). (1) reliquaire de l'Abbaye.

L'église et le presbytère de Beauronne furent vendus à la Révolution..... « au Citoyen Jean Jean Baptiste Gilles notaire public habitant de la Commune de Chancelade, savoir : une petite maison et une église y attenant, le tout situé au lieu de Beauronne, pour 900 ₶. Périgueux le 9 prairial an IV. » (Arch. dép. Série Q 75).

Curés de Beauronne et de son annexe St Jean.

Dunoyer chan. rég.	1670. 1677.	Curés de N.D. de Chancelade.	
Boucher	1678.	Chaminade ex recollet.	1803.
Parade	1680.	Gilles-Lagrange ex-recollet. A.	
Roche	1682.	Fournier A.	1806.
Dutoil	1686.	Seguy I.	1812. 1842.
Petit	1686.	Constans	1842. 1876.
Antoine Teyssandier	1740.	Riboulet	1876.
Lambert	1780.		
Soury (Louis)	1790.		

SHAP - Fonds Pommerade

Louis Soury dernier curé de Beauronne né à Rochechouart (Hte Vienne) le 7 janvier 1765, fils de Jacques Soury et de Jeanne Leslavois était religieux à St Cyprien lorsque fut porté le décret de suppression de tous les religieux. Il vint à Chancelade en 1790 et y prit possession de la Cure de Beauronne le 28 avril de la même année. Il quitta sa paroisse au mois d'octobre 1791 pour refus de serment et se réfugia à Bordeaux où il fut caché par les femmes Triolonge et Marie Giquet. Le 27 mai 1794 il fut arrêté avec Jean de Villefumade prêtre né à Bébérac, Jean Molinier prêtre né à Caylus (Tarn-et-Garonne) et les femmes qui lui avaient donné asile. Ils furent tous exécutés à Bordeaux le 6 juin 1794. (Extrait du jugement de la Hte Garonne).

Beauronne de Chancelade. Doléances. 1789.
7e Il conviendrait d'étendre ou resserrer le territoire de chaque paroisse, en sorte que chaque pasteur eût à peu près la même peine et la même pension et observant surtout qu'aucune paroisse ne s'étendit au delà de la rivière, le passage étant ordinairement une source d'occasions inévitables d'accidents (à copier la suite) Coulounieix 18 8bre 1886. H. Brugière
A 15.

SHAP - Fonds Pommède

Chancelade. (Archiv. de la Dord. Extrait des notes prises dans les registres paroissiaux par M. Villepelet archiv)
1586. 1668. Baptêmes et mortuaires de l'église paroissiale St Jean de Chancellade et de l'église paroissiale de St Sernin ou St Saturnin de Beauronne
Baptême de Bernard Passerieu fils de François Passerieu et de Jeanne de Lagrange.
- Arnaud de Lagrange fils de Bernard de Lagrange et de Catherine Lamy de la Croix-Arbouze.
- Décès de Madeleine de Lagarde, du village des Frères qui fut ensevelie au Cimetière de la Chapelle de St Jean dépendant de l'église paroissiale de Beauronne.
- Sicarie Daubesset femme de Jean Dubreuil, laquelle a été enterrée au Cimetière des pauvres de l'église St Jean de Chancellade.
1639. 1673. Baptêmes, mariages et mortuaires de la paroisse de St Sernin de Beauronne.
Bapt. de François Gadaud fils de Bertrand Gadaud clerc et de Guillonne Deschamps conjoints, en la chapelle de Notre-Dame.
- Jean Réveilhas, fils de Charles Réveilhas et de Peyronne de Lagarde conjoints, en l'église St Saturnin de Beauronne.
- Mariage de Jean Réveilhas clerc avec Isabeau de Jehan.
1674. 1708. Bapt. mariages etc. en l'église paroissiale de St Saturnin de Beauronne et de St Jean unie aud. Beauronne.
Bapt. de Pierre Sigeois fils de Me Jean Sigeois procureur d'office de la juridiction de Merlande et de Marguerite de Lagarde, habitant du lieu de Chancelade.
- Sépulture de Pierre Dejehan, maître apothicaire.
- Sép. de Demoiselle Marguerite Martin femme de M. Tortel, conseiller es-sièges présidiaux de Périgueux, qui a été enterrée dans l'église de Beauronne.
- Messire Gabriel-Constant du Mas du Bost prêtre doct. en théol. de la ville de Limoges âgé de 26 ans décédé dans l'abbaye de Notre-Dame de Chancellade, son corps a été enterré dans l'église de lad. abbaye (Notre-Dame) par Messire Marc Clary abbé de lad. abbaye assisté de tous les Chanoines.
- Claude de Valbrune écuyer seigneur de Belair, âgé de 50 ans qui a été enterré dans l'église de l'abbaye.
1701. 1720. Messire Hector de Chantemerle, de la paroisse de Tocane abjure l'hérésie de Calvin le 5 février 1705 dans l'abbaye de Chancelade entre les mains de Messire Jean Valbrune de Belair abbé de lad. abbaye.
- 6. 1721. 1739. Décès de R.P. Pierre Lavalbousquet, ancien prieur de Monsanson en Saintonge, chanoine régulier de l'abbaye de Chancelade, âgé de 73 ans qui a été enterré dans la Chapelle de St Pierre de l'église de Chancelade.
6. Jean-Baptiste Martin religieux convers profès de l'abbaye qui a été enterré dans la chapelle de St Charles.
- Denis Daniel, Confrère de la Confrérie du St sacrement de Chancelade, âgé de 70 ans qui a été inhumé dans le Cimetière de St Jean-Baptiste
- Relation de la mort édifiante à Brive du R.P. Augustin Parade, chanoine régulier de l'abbaye de Chancelade qui a été enterré le 20 août 1736

St Maurice d'Andrivaux. Jusqu'au 18 juin 1809 les deux sections d'Andrivaux et de Merlande formaient une seule commune. A cette époque un décret impérial annexa Merlande à la Commune de Lachapelle-Gonaguet et Andrivaux à la commune de Chancelade. Au XVIIIe siècle l'Eglise de Chanlegeline était une annexe de la paroisse St Maurice d'Andrivaux (Extraits des bapt. mariages et mortuaires de 1742 à 1792, fait par M. Villepelet archiviste, Régistres paroissiaux avec ceux de Chancelade).

Il y avait à Andrivaux vers la fin du Xe siècle une communauté de religieuses bénédictines. En 1139 Geoffroy de Cauze, évêque de Périgueux, expulsa les religieuses du monastère à cause de leur vie déréglée et le céda aux Templiers (mss. codex S. Antonii Petrag. cité par Claude Etiennot, Lespine mss. t. 33). Il est probable que le titulaire est St Maurice qui fut martyrisé avec la légion thébaine le 22 7bre (286 ou 303). Le vocable était S. Blaise.

Les chevaliers du Temple gardèrent Andrivaux jusqu'à leur suppression par le Concile général de Vienne tenu en 1312 époque à laquelle il passa aux chevaliers de Malte et devint, jusqu'à la Révolution, membre de la commanderie de Condat.

L'Eglise d'Andrivaux remontait au Xe ou XIe siècle. Son portail avait la forme d'un trapèze ses fenêtres avaient leurs ouvertures effilées comme une lame de sabre. On apercoit encore aujourd'hui quelques unes de ces ouvertures; ce sont celles de l'abside qui est en grande partie ensevelie sous des terres qu'on y a transportées. La disposition des moellons dans l'épaisseur des murailles est curieuse; les pierres de tailles à l'extérieur sont liées entr'elles (comme à St Amand de Coly) par des angles rentrants, les pierres de la voûte du sanctuaire sont taillées en exagones coniques. Enfin ce monument offrait à l'archéologue un véritable intérêt au point de vue de l'art.

Il y avait un autel dédié à la Ste Famille (Jésus, Marie, Joseph). M. l'Abbé Constant en conservait le tableau qu'on disait avoir été fait de main de maître.

Reliquaire. Il y avait à Andrivaux un reliquaire très précieux, et par les reliques qu'il renfermait et par sa valeur artistique. D'après Jean Charrière dernier sacristain de l'église, démolie aujourd'hui, vieillard respectable mort en 1843 agé de 96 ans, ledit reliquaire aurait été donné par la mère de St Louis (la Reine Blanche) roi de France à un ancien religieux qui était militaire et curé de la paroisse. Il renferme des relique de St Front, de St Blaise et de St Maurice. La hauteur du reliquaire y compris le pied sur lequel il est monté est de 23 centimètres. La partie supérieure est en forme de croix à quatre branches ayant à leur point d'intersection des angles rentrants. Le tout est en cuivre doré. Les deux faces sont réunies par une lame d'argent travaillée au repoussé où se voient des fleurs de lis. La face principale contient en relief un écu écartelé dont chaque quartier à fond d'or, porte un oiseau de sable émaillé. Sur le pied du reliquaire se distinguent principalement quatre personnages nimbés et ailés, vêtus de dalmatiques d'or sur un fond bleu émaillé. — Une personne pieuse de la paroisse s'empara pendant la révolution de ce reliquaire pour le préserver de la profanation. Elle le cacha dans un coffre à double fond où il resta longtemps gardé et religieusement conservé. Enfin M. l'Abbé Constans, curé de Chancelade, eut connaissance de ce trésor et l'obtint à force d'instances, pour son église. — (Notice et dessin Bull. arch. t. 2, p. 243.)

SHAF - Fonds Lamarède

(Archiv. du Greffe. Périgueux. Paroisse de Beauronne et Chan-
celade. Régistres paroissiaux. Sépultures de Pierre Pasquet
du Puech de Laroche agé de 2 mois, dans le cimetière de St
Jean-Baptiste. Signé Antoine Teyssandier curé de Chancelade
1741. — Dans le cimetière de St Jean-Baptiste de Chancelade
x Catherine Aymeri agée de 93 ans. 1741. — Baptêmes dans
l'église de St Saturnin de Beauronne, de Henri Lafaye fils
lég. de Elie Lafaye et de Marie Gaillardon. 1741. — Baptême
dans l'église de St Saturnin de Beauronne de Jean Réveil-
has fils lég. d'Etienne Réveilhas et de Louise Gautier. 1741. —
Dupeyroux chanoine régulier a signé un acte en 1741.
(Assistent à un enterrement) Faure curé de Bussac, Fargeot cha- x
pelain, Soutet de Freyssengeas curé de Pressac, Grossenac vicaire de
Biras, Teyssendier curé de Beauronne. 1741. — Dans l'église de St
Saturnin de Beauronne en l'absence de M. le curé de Marsac a été
baptisée Jeanne Ecuyer fille n. et l. de Martin écuyer et de Marie
Filiol métayers à la métairie de la Cropte de Sallegourde pa-
roisse de Marsac. — Bapt. de Pierre Réveilhas. 1743 — de Pierre Ligenix
1745. — Dans l'église de St Saturnin de Beauronne bapt. de Catherine
x Flageac fille n. et l. de Bernard Flageac et de Jeanne Marquet du
village des Grèzes. 1746. — Beaufort chan. rég. a signé plusieurs ac-
tes en octobre 1747. — †. Le 8 juillet 1749 a été enterré dans l'église
de Chancelade Antoine Teyssendier chanoine rég. et curé agé de
65 ans. Ont été présents Pierre Mimandre de Doussac et Etienne La-
borie du lieu de la Salle diocèse d'Angoumois. Combes soupri-
eur des chanoines réguliers. — Combes curé de Beauronne. 1749. —
Signé Crouzon desservant chan. rég., en l'absence du curé. 1751.
x Le 27 8bre 1751 mourut Jean Clary chan. rég. de Chancelade, prêtre
curé de Beauronne et fut enterré à Merlande où il était décédé;
ont été présents le sieur Duclaud et Jean... et moi Jean Louis Pen-
chenat prieur de Chancelade faisant pour le curé. — Le 23 9bre 1851
a été enterrée dans le cimetière des pauvres de St Jean Baptiste
Jeanne Tournaire femme de François Chaberlain. Penchenat curé de Beau-
ronne.

Beauronne de Chancelade (Régistres au Greffe de Périgueux (Suite)
Mariage de Martial Dubesset et Jeanne Réveilhas. ont signé Mater
(soupprieur?) Dubesset, Fargeot, Faytaud, Vigier, etc. 1768, 28 janv.
Sépulture dans l'église de l'abbaye de Chancelade en présence de
la communauté, de la confrérie, de Guillaume Labrousse de de-
moiselle Françoise Brian veuve de Me Chaminade avocat. 1772.
Sépulture dans l'église de Beauronne de demoiselle Marie Grand
veuve de feu Nicolas Dumazeau sieur Darmagnac, décédée au
village de Chamarac le 29 avril 1789, agée de 48 ans. (fin).

Coulounieix 3 xbre 1890
H. Brugière t. 8.

SHAP Fonds Pommarède